YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998
DELIBERATION N° 98/06/370

OBJET : Fixation des tarifs des activités hebdomadaires de l'Espace Loisirs à compter du 30 juin 1998.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la délibération n° 96/09/84 relative à la création du service Sports, Loisirs et Jeunesse et à la fixation des tarifs Sports, Loisirs et Jeunesse,

VU l'avis des commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir)

DECIDE de fixer, à compter du 30 juin 1998, les tarifs des activités de l'Espace-Loisirs,

FIXE les droits d'inscription annuelle pour l'Espace Loisirs à 30 francs pour les moins de 18 ans, et à 50 francs pour les adultes,

PRECISE QUE

- l'inscription à l'Espace Loisirs est conditionnée par la remise des documents administratifs demandés : certificat d'assurance en responsabilité civile, certificat de non contre indication à la pratique sportive, fiche de sécurité pour les moins de 18 ans, etc...,

- l'inscription à une activité est annuelle. Prise en cours de trimestre, elle entraîne le paiement de l'activité pour l'intégralité du ou des trimestres restants,

- le remboursement ou l'annulation des échéances dues, en cas d'abandon des activités, n'est accepté qu'en cas d'incapacité physique prolongée (attestée par un certificat médical), ou un déménagement professionnel (attesté par l'employeur). Il est effectué au prorata temporis,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

- des possibilités de paiement en trois échéances sont offertes. Ceux qui souhaitent en bénéficier s'engagent, au moment de l'inscription, à verser une première échéance comprenant le droit d'inscription, puis à honorer les appels de fonds qui leur seront adressés par le service des sports, des loisirs, et de la jeunesse, même s'ils cessent l'activité en cours d'année,

- L'Espace Loisirs se réserve le droit, un mois après la rentrée, d'annuler des séances si les recettes ne couvraient pas le coût de la vacation et du matériel nécessaires à leur fonctionnement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 3 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 3-7-98 et de la publication
le 1-7-98
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Annexe

Tarifs annuels des activités hebdomadaires de l'Espace-Loisirs pour une séance par semaine (32 semaines)

Activités enfants

Quotient Familial	A	B	C	D	E	EXT.
Arts plastiques - Dessin/peinture Art Déco - Poterie - Tir à l'arc - Omnisports	770 F	695 F	660 F	580 F	550 F	1050 F
Eveil dans l'Espace - GRS - Natation - Petits baigneurs	495 F	420 F	400 F	345 F	330 F	715 F
Mercredi nature	810 F	730 F	695 F	610 F	580 F	1060 F

Activités adultes

Quotient familial	A	B	C	D	E	EXT.
Aqua-gym - Step - Stretching - Aérobic - Jazz harmonie - Gym*	770F	695 F	660 F	580 F	550 F	1050 F
Musculation **	540 F	490 F	465 F	375 F	355 F	770 F
Poterie	1565 F	1360 F	1200 F	1095 F	1045 F	1880 F
Yoga	935 F	870 F	825 F	810 F	775 F	1215 F
Dessin/peinture - Art déco	1080 F	980 F	935 F	750 F	715 F	1545 F
Randonnée nature - adulte	345 F	310 F	295 F	260 F	250 F	450 F
Randonnée nature - famille ***	540 F	485 F	460 F	405 F	385 F	700 F

* Gym d'entretien - Gym retraités - Culture physique d'entretien - Gym sky dance - Gym tonic - Taille Abdos Fessier + Stretching -

** Proposition d'une nouvelle formule : séance d'1 heure par semaine au lieu des 2 heures par semaine de la saison dernière.

*** Famille : formule « 1 parent + 1 enfant »